

A tous les responsables des clubs du département
A tous les archers du département

Le 8 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale électorale de notre comité doit se tenir le 4 octobre prochain, et, année olympique faisant, nous devons, lors de cette assemblée procéder à l'élection des membres du comité directeur, comme cela est prévu par nos statuts.

Comme je l'ai annoncé depuis plus d'un an, et pour des raisons plutôt personnelles, je ne serai pas candidat à cette élection.

Les clubs ont reçu une invitation à cette assemblée, accompagnée d'une demande de candidatures, mais **à ce jour, le nombre de réponses ne permet pas de procéder à cette élection.**

Je vous rappelle que le Comité Départemental est une instance nécessaire au bon fonctionnement de notre institution.

Si aucun bureau n'est élu lors de l'assemblée générale du 4 octobre, les conséquences seront assez **dramatiques** pour les clubs du département, mais également pour les archers de Saône et Loire. Je ne noirci pas la situation, mais notre institution fonctionnera alors au ralenti pendant quelques temps, pour ensuite **ne plus fonctionner**. En effet, si nous n'avons plus de membres au Comité Départemental, une procédure de tutelle pourrait éventuellement être mise en place par la FFTA. Ce qui n'est pas sûr à l'heure actuelle, car il faut l'accord de la FFTA et que tous les points législatifs résolus. Cette situation serait uniquement pour une courte durée (un trimestre environ).

En effet, le comité, par son travail, son fonctionnement et ses attributions, participe activement à la vie quotidienne de vos clubs. Si le comité devait être dissous, voici les principaux impacts sur les clubs et les archers du département :

- Notre salariée, Laëtitia BALTHAZARD, actuelle Conseillère Technique Départementale, perdra son emploi et sera au chômage.

COMITE DEPARTEMENTAL
DE SAONE ET LOIRE DE TIR A L'ARC
Président
Vincent MARICHY
Route de Chassigny cixex 1517 71260
PERONNE
06-82-23-12-89 marichy.vincent@orange.fr
Site : www.cd-arc71.fr



- Conséquence immédiate de ce licenciement du cadre : il n'y aura plus d'entraînements encadrés dans les clubs par la Conseillère Technique Départementale.
- Les clubs du département ne pourront plus organiser de compétition (le calendrier doit être validé par le Président du comité départemental, étape nécessaire), ce qui aura un impact fort sur la pratique du tir à l'arc mais également sur les finances de vos clubs ;
- Les archers en formation ne recevront plus d'aides financières du comité (arbitres, cadres, formations continues, etc...)
- Le Groupe Jeunes Espoirs que nous venons de mettre en place, et motivant pour bon nombres de jeunes archers, cessera de fonctionner.
- Le tir à l'arc cessera d'être développé en dehors de vos clubs, et sa promotion ne sera plus assurée dans le milieu scolaire, professionnel, etc..., ce qui pouvait vous ramener des licenciés par le passé pourra désormais pénaliser vos effectifs en matière de nouvelles licences.

Je vous rappelle que le comité fonctionne sur la base du bénévolat, piédestal du monde associatif, sans pour autant générer trop de contraintes pour ses membres. Je ne dis pas que le poste de Président n'est pas prenant et chronophage, mais il est intéressant et enrichissant par de nombreux aspects. Et le Président n'est jamais seul... il est épaulé par un bureau.

Jusqu'à présent, notre fonctionnement était assez classique, et nous procédions par la mise en place de commissions (parcours, féminine, sport, jeunes, arbitrage, etc...) avec un responsable qui se charge d'animer et de faire fonctionner sa commission, avec des moyens d'actions validés par le comité ou l'assemblée générale selon le cas. **A ce jour, nous avons un budget qui n'est pas en péril**, contrairement à notre existence. Nous avons en principe un exercice comptable d'avance, situation nécessaire avec un salarié qui, rappelons-le, nous permet des rentrées d'argent importantes (interventions facturées dans le milieu scolaire, professionnel, et dans les structures du tir à l'arc également).

Pour celles et ceux qui craignent la « réunionite », soyez rassurés : les membres du comité ne se réunissent que quelques fois par an : une assemblée générale se tient chaque année, pour valider la politique sportive proposée par le comité, puis une réunion des présidents pour faire le point sur les différentes nouveautés et informations fédérales, et quatre à cinq réunions des membres du comité qui se tiennent en fin de journée, et en principe à MONTCEAU LES MINES, au siège du comité).

Le comité occupe également une place au sein de la structure fédérale, avec un président qui peut intervenir ou être consulté par le Comité Régional ou par la Fédération.

Tout cela risque de s'arrêter si aucune élection ne peut se tenir à notre prochaine assemblée générale. Un liquidateur devra être nommé, avec comme mission, de licencier notre cadre, puis de réaliser les actifs du comité, c'est-à-dire de vendre notre « patrimoine » (arcs,

<p>COMITE DEPARTEMENTAL DE SAONE ET LOIRE DE TIR A L'ARC Président Vincent MARICHY Route de Chassigny cixex 1517 71260 PERONNE 06-82-23-12-89 marichy.vincent@orange.fr Site : www.cd-arc71.fr</p>	  
---	--

cibles, véhicule, etc...) et ensuite de verser les fonds à une association tierce... triste mission, et triste fin pour un comité qui existe depuis plus de trente ans. Triste remerciement également pour ses membres passés, qui ont eu à cœur de le faire fonctionner.

A situation exceptionnelle, procédure exceptionnelle...

Toute candidature tardive pour intégrer le comité départemental sera validée, jusqu'à la veille de l'assemblée du 4 octobre prochain (la situation sera régularisée postérieurement). L'assemblée sera ponctuée par l'élection d'un comité directeur, et ensuite, les membres dudit comité, procéderont entre eux, à l'élection d'un ou d'une présidente.

Notre secrétaire actuelle accepte de continuer sa mission pendant encore une courte période, afin d'épauler celle ou celui qui la remplacera.

Je pense, sans m'engager pour eux, que plusieurs membres du comité actuel, accepteront également d'assurer une passation de témoin en douceur en se rendant disponibles au besoin de leurs successeurs.

De plus, et si certains pensent que la mission est trop complexe ou demande trop d'investissement personnel, je répondrai qu'**il est possible de prévoir pour une année par exemple, un fonctionnement en mode « allégé »**, appuyé sur une structure moins fournie en membres que les statuts peuvent l'exiger, et avec mise en sommeil de certaines commission, mais en assurant le fonctionnement du calendrier sportif, les demandes de subventions, et le maintien du cadre ; je rappellerai que **notre cadre assure non seulement une fonction de technicien et de conseil auprès des archers du département, mais épaulé également le comité par un travail administratif nourri et conséquent**. Le salarié assure la promotion du tir à l'arc, mais aide et conseille les membres du comité qui peuvent compter sur Laëtitia.

Au besoin je vous rappelle l'article 10.2 de nos statuts :

10.2. Candidatures :

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

Les personnes mineures au jour de l'élection,

Les personnes de nationalité Française ou étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,

Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les personnes non licenciées le jour de l'élection au sein d'une association membre du Comité Départemental

Les personnes ayant fait l'objet de mesure disciplinaire dans les organismes de première instance dans les 5 ans précédant la date de l'élection.

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SAONE ET LOIRE DE TIR A L'ARC**

Président

Vincent MARICHY

Route de Chassigny cixex 1517 71260

PERONNE

06-82-23-12-89 marichy.vincent@orange.fr

Site : www.cd-arc71.fr



Bien entendu nous ne dérogerons pas à ces règles.

Espérant que mon message d'espoir soit entendu par plusieurs d'entre-vous, que vous soyez des « anciens » dans le tir à l'arc, ou même des nouveaux arrivés, je vous rappelle que c'est la pérennité de notre institution qui est en cause. Je vous remercie d'ailleurs de diffuser très largement cette lettre auprès des licenciés de votre club.

Bien entendu, et malgré un contexte professionnel assez compliqué dans les jours à venir pour moi (travaillant dans le milieu viticole), je reste à votre disponibilité si vous souhaitez échanger avec moi ou avoir des précisions quelconques.

Comptant sur vous,
Bien sincèrement.

Vincent MARICHY
Président du Comité Départemental



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SAONE ET LOIRE DE TIR A L'ARC**
Président
Vincent MARICHY
Route de Chassigny cixex 1517 71260
PERONNE
06-82-23-12-89 marichy.vincent@orange.fr
Site : www.cd-arc71.fr

